

## **1. Généralités**

1.1 Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à l'ensemble des livraisons et prestations réalisées entre la société M+M Colordesign AG (dénommée ci-après « M+M ») et le client. Toute condition divergente du client s'applique uniquement sous réserve que la société M+M ait donné expressément son autorisation à cet effet par écrit.

1.2 Les présentes conditions générales s'appliquent également même dans le cas où elles ne seraient pas jointes au cas par cas mais seraient néanmoins portées à la connaissance du client d'une quelconque autre manière.

1.3 Dans le cas où une disposition des présentes conditions générales de vente était partiellement ou intégralement nulle, la société M+M et le client remplaceront ladite disposition par une nouvelle disposition qui sera la plus conforme à l'aspect financier et juridique de la clause initiale.

1.4 Les offres de M+M (notamment celles qui figurent sur les listes de prix, prospectus, Internet etc.) ne constituent pas des offres fermes et définitives.

1.5 Toutes les déclarations et conventions entre les parties, qui sont juridiquement pertinentes, doivent être conclues par écrit pour être valables.

## **2. Conclusion de contrat**

2.1 Le contrat est réputé conclu dès lors que M+M accepte la commande par écrit (confirmation de commande).

2.2 Toute divergence entre la commande et la confirmation de commande correspond au contenu du contrat dès lors que le client ne s'y oppose pas par écrit dans un délai de 5 jours ouvrés à compter de la réception de la confirmation de commande. Toute correction concernant de simples erreurs de facturation reste réservée.

## **3. Volume des prestations de M+M**

Les prestations de M+M figurent de manière exhaustive dans la confirmation de commande.

## **4. Prix**

4.1 Les prix s'entendent – à défaut de convention contraire – nets, départ usine, sans emballage, libellés en francs suisses, sans aucune déduction.

4.2 L'ensemble des frais accessoires, tels que les frais de transport, d'assurance, d'exportation, d'importation, d'autorisation et de certification sont à la charge du client.

4.3 De la même manière, le client s'engage à supporter l'ensemble des taxes (notamment la TVA), impôts, droits, droits de douane et autres frais similaires qui sont prélevés dans le cadre du contrat

ou à les rembourser à M+M contre production d'un justificatif correspondant dans le cas où M+M serait tenue de procéder au paiement.

4.4 Dans le cas où, suite à des situations imprévisibles (variation des devises, prix des matières premières, prix des fournisseurs), les prix évolueraient entre la conclusion du contrat et la livraison, M+M est en droit d'ajuster les prix en conséquence.

## **5. Délai de livraison**

5.1 Le délai de livraison indiqué dans la confirmation de commande s'applique.

5.2 Le délai de livraison est prolongé d'un délai approprié

5.2.1 lorsque M+M ne reçoit pas en temps utile les informations ou le matériel (pièces) nécessaire à l'exécution du contrat ou lorsque le client modifie ultérieurement les informations et que ceci entraîne un retard au niveau de la livraison.

5.2.2 en cas d'empêchements que M+M ne pouvait éviter malgré toute la diligence requise, et ce indépendamment du fait que ces empêchements surviennent chez M+M, le client ou chez un tiers.

5.3 En cas de retard de livraison, le client ne peut prétendre à des dommages et intérêts ou à d'autres prestations dès lors que le retard ne résulte pas d'une faute intentionnelle illicite ou d'une négligence grossière de la part de M+M. Le client n'est notamment pas en droit de résilier le contrat ou d'exiger une réduction de prix.

5.4 Dans le cas où la société M+M ne serait pas en mesure de livrer ou de livrer en temps utile la marchandise en raison d'un empêchement survenu chez M+M ou chez ses fournisseurs, au sujet duquel elle ne répond pas, M+M peut résilier partiellement ou intégralement le contrat sans que des dommages et intérêts n'en résultent pour le client.

5.5 La société M+M est expressément en droit de procéder à des livraisons partielles.

## **6. Transfert des profits et risques**

6.1 Les profits et risques sont transférés au client au plus tard à compter du départ de la livraison départ usine.

6.2 L'exécution des obligations de M+M intervient également au plus tard à compter du départ de la livraison départ usine et remise de la marchandise au transporteur, livreur etc.

6.3 Dans le cas où l'expédition serait retardée, à la demande du client ou pour tout autre motif non imputable à M+M, les risques sont transférés au client à la date initialement prévue pour la livraison départ usine. A partir de cette date, la marchandise devant être livrée est stockée et assurée aux frais et risques du client.

## **7. Expédition, transport et assurance**

7.1 Tout souhait particulier en matière d'expédition, de transport et d'assurance devra être porté en temps utile à la connaissance de M+M.

7.2 Le client devra adresser toute réclamation liée à l'expédition ou au transport immédiatement au dernier transporteur, à la réception de la livraison ou des documents de transport.

7.3 Il incombe au client de contracter une assurance contre tout dommage de quelque nature que ce soit.

## **8. Vérification et réception des marchandises livrées**

8.1 Le client s'engage à vérifier la marchandise dans un délai de 3 jours ouvrés à compter de la réception et à aviser M+M par écrit, dans ce délai, en cas d'éventuels défauts. La marchandise est réputée acceptée à l'expiration du délai.

8.2 La société M+M s'oblige à procéder dès que possible à la réparation des vices conformément au point 8.1 ou - à son choix - à échanger la marchandise défectueuse.

8.3 En cas de vices de quelque nature que ce soit affectant la livraison, le client ne peut prétendre à aucun droit ou autre prétention de quelque nature que ce soit, à l'exception des droits énumérés expressément aux points 8 et 9.

## **9. Responsabilité**

9.1 La société M+M engage exclusivement sa responsabilité en cas de vices et de dommages résultant d'une faute intentionnelle illicite ou d'une négligence grossière de M+M. Toute autre garantie ou responsabilité est expressément exclue.

M+M n'engage notamment pas sa responsabilité en cas de vices ou de dommages imputables à des informations inexactes de la part du client ou résultant d'une usure normale, d'un manque d'entretien, d'un traitement ou d'une utilisation non conforme, d'une utilisation abusive ou de tout autre motif non imputable à M+M.

9.2 Le délai de garantie est de 12 mois. Il commence à courir à compter du départ de la livraison de l'usine. S'agissant des marchandises remplacées ou réparées, un nouveau délai de garantie commence à courir et s'élève à 12 mois à compter de l'expédition des marchandises de remplacement par M+M.

La garantie s'éteint de manière anticipée lorsque le client ou des tiers procèdent à des modifications ou réparations non conformes ou lorsque le client, en cas de vices, ne donne pas immédiatement à M+M la possibilité de procéder à la réparation du vice.

9.3 Lorsque les pièces devant être traitées par M+M sont livrées par le client ou par un tiers mandaté par lui, la garantie octroyée par M+M se limite à l'exécution de la prestation conformément au contrat. La prestation est réputée conforme au contrat lorsque le résultat correspond à l'échantillon validé par le client. En cas de divergence, M+M engage sa responsabilité uniquement lorsque la divergence résulte du fait que M+M ait commis une négligence grossière ou une faute intentionnelle illicite, que sa prestation soit différente de l'échantillon et que le client ne l'ait pas exigé ou approuvé.

9.4 Lorsque les pièces devant être traitées par M+M ont été conçues par le client ou par un tiers mandaté par ce dernier, et sont fabriquées par la société M+M ou par un tiers mandaté par cette dernière selon les directives et à la demande du client, la garantie de M+M se limite à l'utilisation des

matériaux convenus et à la fabrication selon les instructions. Le point 9.3 s'applique à tout autre traitement de ces pièces.

9.5 Le client engage exclusivement sa responsabilité quant à l'utilisation des pièces traitées par M+M en tant que produit final ou partie intégrante d'un produit final indépendamment du fait que les pièces aient été livrées par le client (point 9.3) ou par M+M (point 9.4).

Dans le cas où des tiers exerceraient des dommages et intérêts à l'encontre de M+M pour vices, et que la cause résulte de prestations réalisées par le client ou d'une utilisation non conforme du produit final ou de la partie intégrante du produit final, le client est tenu de rembourser l'ensemble des coûts occasionnés à M+M.

9.6 Dans le cas où les conditions en matière de responsabilité tel qu'énoncé au point 9.1 seraient réunies, le client peut uniquement prétendre au remplacement ou à la réparation de la marchandise défectueuse (confère point 8.2). Il n'est notamment pas autorisé à résilier le contrat ou à exiger une réduction du prix, ni à prétendre à d'autres dommages et intérêts.

Dans le cas où des pièces livrées ne pourraient plus être utilisées par le client ou par un tiers mandaté par lui, le client peut tout au plus prétendre au remboursement de la valeur du produit (valeur actuelle) si le dommage résulte au minimum d'une négligence grossière de M+M. Il en est de même en cas de perte des pièces.

9.7 Nonobstant les dispositions précédentes et sous réserve que ceci soit prévu par la loi, la responsabilité de M+M est limitée tout au plus au prix global dont le client aurait été redevable pour les prestations de M+M en vertu de la relation contractuelle.

## **10 Conditions de paiement**

10.1 Sauf convention contraire, les paiements sont majorés de la TVA et doivent être effectués par le client sans aucune réduction dans un délai de 30 jours.

10.2 Dans le cas où il serait porté préjudice aux droits de M+M du fait de l'insolvabilité du client, M+M peut suspendre l'exécution de la commande jusqu'à ce que le client remplisse ses obligations contractuelles. M+M peut résilier le contrat dès lors qu'il apparaît que l'exécution desdites obligations n'est pas garantie dans un délai approprié.

## **11. For juridique et droit applicable**

11.1 Le présent contrat est soumis au droit suisse. Toute application de la convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises est exclue.

11.2 Le tribunal de **Granges**, Suisse, est exclusivement compétent pour tout litige né entre les parties.